

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 17 MARS 2014, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Karine Otis	Conseillère
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère

EST ABSENT :

M.	Yvon Boudreau	Conseiller
----	---------------	------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Lorna Pineault	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Claude Martel, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2014

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2014, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 17 février 2014, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 10 mars 2014

Rés. 2014-46

Rés. 2014-47



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.1 Demande de partenariat entre la Ville de Baie-Comeau et l'Organisme de Bassins versants Manicouagan (OBVM)

Rés. 2014-48

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la chef de division au traitement des eaux et développement durable portant le numéro TE2014-02 et d'accepter la demande de partenariat pour l'année 2014 avec l'Organisme de Bassins versants Manicouagan pour la mise en oeuvre du plan directeur de l'eau sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Coordonnateur - Communications et service à la clientèle - Nomination de monsieur Mathieu Pineault

Rés. 2014-49

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2014-03 et de procéder à la nomination de monsieur Mathieu Pineault au poste de coordonnateur - communications et service à la clientèle selon les conditions normatives du personnel cadre de la Ville de Baie-Comeau en vigueur, sous réserve notamment des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Chef de division - Urbanisme - Nomination de madame Audrey-Anne Hudon

Rés. 2014-50

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2014-04 et de procéder à la nomination de madame Audrey-Anne Hudon au poste de chef de division - urbanisme selon les conditions normatives du personnel cadre de la Ville de Baie-Comeau en vigueur, sous réserve notamment des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. De plus, sa permanence sera conditionnelle à l'obtention de la preuve de réussite de l'examen de l'Ordre des urbanistes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Réorganisation du Service des travaux publics et des services techniques

Rés. 2014-51

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

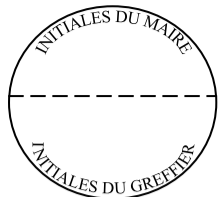
De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2014-05, de procéder à la réorganisation du Service des travaux publics et des services techniques et de confirmer la nomination de :

- madame Christine Beaudoin, contremaître traitement des eaux,
- madame Micheline Therrien, contremaître électricité.

Il est également résolu de procéder au comblement permanent, par affichage, des postes suivants :

- préposé aux stations de pompage,
- technicien instrumentation, contrôle et programmation,
- chaîneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.5 Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

Rés. 2014-52

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2014-02 et de signifier à la Fédération canadienne des municipalités que la Ville de Baie-Comeau n'adhérera pas à leur organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Fonds de développement régional et forestier (FDRF) 2013-2014 - Amélioration des sentiers du club Les sentiers de la rivière Amédée

Rés. 2014-53

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2014-06 et d'accepter que la Ville de Baie-Comeau agisse comme promotrice du projet du club Les sentiers de la rivière Amédée concernant l'amélioration d'une partie des sentiers 3 et 8, et ce, dans le cadre du Fonds de développement régional et forestier (FDRF).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Addenda au protocole d'entente - Gestion du Drakkar de Baie-Comeau

Rés. 2014-54

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du coordonnateur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2014-07 et d'accepter la proposition d'addenda au protocole d'entente déjà existant concernant la gestion du Drakkar de Baie-Comeau entre Hockey junior Baie-Comeau et la Ville de Baie-Comeau (propriétaire de la concession), laquelle proposition confirme une subvention annuelle de 285 000 \$ plus taxes si applicables, et ce, pour la durée du protocole se terminant le 30 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Protocole d'entente - Club de curling de Baie-Comeau

Rés. 2014-55

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

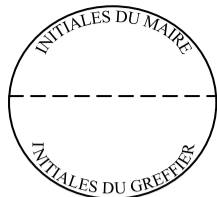
De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2014-08 et de l'autoriser à procéder à la signature d'un protocole d'entente avec le Club de curling de Baie-Comeau ltée pour une période d'un an, renouvelable d'année en année, débutant le 1^{er} mai 2014 et se terminant le 30 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.9 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2014-56

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2014-05 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ du Service des communications et du service à la clientèle pour le mois de février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.10 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2014-57

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2014-05 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service des technologies de l'information pour le mois de mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.11 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2014-58

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2014-03 et d'accepter pour dépôt le rapport des dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service de la sécurité publique et de la protection incendie pour le mois de mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.12 Demande d'exemption de taxes - Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) Région Côte-Nord - Révision périodique

Rés. 2014-59

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2014-05 et de statuer à l'effet que la Municipalité confirme à la Commission municipale du Québec que le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) région Côte-Nord respecte toujours les conditions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale et, en ce sens, qu'elle n'entend pas demander à la Commission municipale de se pencher à nouveau sur leur demande de révision périodique, puisque la situation et le mandat de cet organisme n'ont pas changé depuis la dernière décision de la Commission municipale du Québec.

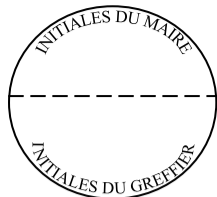
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.13 Signature d'un acte de cession par la Ville de Baie-Comeau à 8479674 Canada inc.

Rés. 2014-60

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2014-06 à l'effet d'accepter la demande de signature d'un acte de cession, sans garantie légale et conventionnelle, par la Ville de Baie-Comeau à 8479674 Canada inc. de tous ses droits, titres et intérêts dans le lot 3 537 006 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Il est également résolu d'autoriser la greffière et le maire ou, en son absence, le maire suppléant, à signer l'acte de cession, le tout conformément au projet d'acte rédigé par M^e Raymond Grenier, notaire, et soumis au conseil municipal. Tous les frais et honoraires de l'acte de cession seront assumés par le cessionnaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.14 Listes des comptes 2014-01, 2014-02, 2014-03, 2014-04 et 2014-05

Rés. 2014-61

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2014-05 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2014-01, 2014-02, 2014-03, 2014-04 et 2014-05 pour les périodes 1, 2, 3, 4 et 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 17 mars 2014

4.2.1 Avenant au contrat de transport en commun - Changement de véhicule

Rés. 2014-62

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice à la vérification comptable portant le numéro VC2014-02 et d'autoriser le maire et la directrice à la vérification comptable à procéder à la signature d'un avenant au contrat de transport en commun. Cet avenant comporte des modifications aux conditions énoncées à l'article 11 dudit contrat et vise le changement des trois autobus par trois minibus de 25 places assises chacun, et ce, sans aucune valeur résiduelle devant être déboursée par la Ville, les minibus devenant ainsi la propriété du transporteur, soit Autobus Manic inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Contrat de transport pour personnes handicapées

Rés. 2014-63

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice à la vérification comptable portant le numéro VC2014-03 et d'autoriser le maire et la greffière à procéder à la signature du contrat de transport pour personnes handicapées à intervenir entre le transporteur « Le Groupe de la Côte inc. » et la Ville de Baie-Comeau, et ce, pour une période de cinq ans, aux conditions stipulées audit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

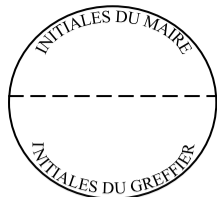
4.2.3 Service de transport adapté - Entente intermunicipale

Rés. 2014-64

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice à la vérification comptable portant le numéro VC2014-04 et d'autoriser la signature de l'entente intermunicipale à intervenir entre les municipalités de Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel et la Ville de Baie-Comeau, et ce, pour une période de cinq ans, aux conditions stipulées à ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.4 Carrefour action municipale et famille - Confirmation de la nomination de Carole Deschênes à titre de responsable des questions familiales et aînées

Rés. 2014-65

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2014-04 et de confirmer la nomination de madame Carole Deschênes, représentante municipale, laquelle agira à titre de responsable des questions familiales et aînées au sein du Carrefour action municipale et famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Nomination de Karine Otis en remplacement de Claude Martel à la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive (SOPOR) et de Richard Fournier à la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau

Rés. 2014-66

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2014-05 et de nommer madame Karine Otis, à titre de représentante municipale au sein de la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau - Hauterive (SOPOR), et ce, en remplacement de monsieur Claude Martel, de même qu'à la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau, et ce, en remplacement de monsieur Richard Fournier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Le mois d'avril « Mois de la jonquille »

Considérant que la Société canadienne du cancer, constituée depuis 1938, est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

Considérant que les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

Considérant que le mois d'avril est maintenant le « Mois de la jonquille », et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

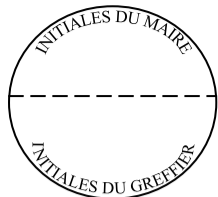
Considérant que la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans la lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

Considérant que soutenir les activités du « Mois de la jonquille », c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui luttent contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie »;

Considérant que l'argent recueilli pendant le « Mois de la jonquille » fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

Rés. 2014-67

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2014-06, d'accepter de décréter le mois d'avril « Mois de la jonquille » et d'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Remplacement de la résolution 2013-276 - Demande de partenariat - Festival Eau Grand Air de Baie-Comeau

Rés. 2014-68

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2014-08, de l'autoriser à signer un protocole d'entente d'un an, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 avec la Corporation Eau Grand Air, de lui verser une aide financière de 5 000 \$, plus les taxes si applicables, puisée à même le fonds Touloustouc, et de lui accorder une contribution en biens et services d'une valeur approximative de 5 000 \$ pour la réalisation de leur événement. Il est entendu que cette aide financière de même que celle en biens et services incluent toute autre forme d'aide qui pourrait provenir d'autres services municipaux. Une demande en ce sens sera adressée à la MRC de Manicouagan, gestionnaire du fonds.

La présente résolution remplace et abroge la résolution 2013-276 adoptée précédemment afin de tenir compte de la réalité du projet soumis pour 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Société historique de la Côte-Nord - Protocole d'entente

Rés. 2014-69

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2014-09 et d'accepter de verser une contribution financière de 22 567,60 \$ plus les taxes si applicables à la Société historique de la Côte-Nord pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Espace K Théâtre - Protocole d'entente

Le conseiller Sébastien Langlois déclare qu'il est en conflit d'intérêts sur ce sujet. En conséquence, celui-ci s'est retiré des délibérations du conseil entourant cette demande et n'a pas participé à la prise de décision concernant cette résolution.

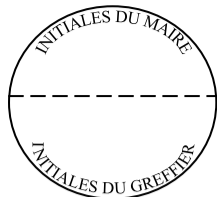
Rés. 2014-70

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro AC2014-10, d'autoriser la signature d'un protocole d'entente d'un an, soit pour l'année 2014, avec Espace K Théâtre et de lui verser, pour la durée de l'entente, une aide financière de 6 000 \$ plus les taxes si applicables, de même qu'une contribution en biens et services évaluée à 8 600 \$.

En faveur : 6
Abstention : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.10 Politique d'embauche du personnel étudiant

Rés. 2014-71

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2014-07 et d'adopter la Politique d'embauche du personnel étudiant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11 Escouade BAIE comme EAU - Embauche de quatre agents de sensibilisation

Rés. 2014-72

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2014-08 et d'autoriser l'embauche de quatre agents de sensibilisation pour l'escouade BAIE comme EAU pour une période de onze semaines à la division gestion de l'eau et développement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.12 Protocole d'entente - Chambre de commerce de Manicouagan

Rés. 2014-73

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2014-02 et d'autoriser le maire et la greffière à procéder à la signature d'un protocole d'entente d'un an avec la Chambre de commerce de Manicouagan, renouvelable d'année en année, et ce, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018. Il est de plus résolu de nommer messieurs Mathieu Pineault et François LeBlond à titre de représentants de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.13 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2014-74

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2014-09 et d'accepter pour dépôt les rapports de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service des loisirs, sports et vie communautaire pour le mois de février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

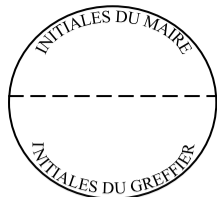
4.2.14 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 861, rue De Puyjalon

Rés. 2014-75

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

Donner suite au rapport de la chef de division permis et certificats portant le numéro URB2014-05 et d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale permettant la restauration de la façade principale du bâtiment commercial sis au 861, rue De Puyjalon, lequel est protégé en vertu du Règlement 2009-759.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.15 Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte pour l'année 2013-2014

Rés. 2014-76

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques portant le numéro TP2014-03 et de confirmer au ministère des Transports du Québec, à l'attention de monsieur Michel Bérubé, directeur de la Côte-Nord, que le montant de 19 530 \$ présenté lors de la demande de subvention représente au moins 50 % des montants relatifs à l'entretien de la Route verte.

Les montants se détaillent comme suit :

Balayage de chaussée	17 850 \$
Signalisation (entretien et ajout)	3 000 \$
Marquage de la chaussée	18 000 \$
Réparation de chaussée	6 000 \$
Total des coûts d'entretien	44 850 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.16 Radiation des mauvaises créances de l'année 2013

Rés. 2014-77

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2014-06 et d'approuver la liste de radiation des mauvaises créances de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.17 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 mars 2014

Rés. 2014-78

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la chef de division permis et certificats portant le numéro URB2014-04 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 5 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

7.1 Urbanisme - Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2014-79

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

D'adopter en premier projet de règlement une modification au Règlement 2003-644 concernant le zonage, et ce, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

La conseillère Karine Otis donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Le conseiller Réjean Girard donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 12 mars 2014.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Toutefois, avant de céder la parole, il intervient afin de féliciter le Drakkar de Baie-Comeau pour son accomplissement et la conquête du trophée Jean-Rougeau remis à la meilleure équipe en saison régulière. Ces félicitations s'adressent aux joueurs, au personnel d'entraîneurs, aux employés, aux bénévoles ainsi qu'à tous les partisans. Il invite également toute la population à se ranger derrière le Drakkar et à les encourager en grand nombre afin de faire la différence durant les séries.

Le maire donne aussi des explications sur les purges qui sont effectuées à différents endroits sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau, et ce, pour la qualité de l'eau de même que pour celles du gel pour la période comprise entre janvier et mai.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2014-80

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLAUDE MARTEL
MAIRE

LORNA PINEAULT
GREFFIÈRE